

Sospel : un an ferme pour extorsion sur un vendeur de voiture

Drôle d'audience que celle d'hier devant la 5^e chambre du tribunal correctionnel de Nice, présidée par Colette Moreau-Zalma. Un revendeur de voitures de Sospel accusait trois hommes, des Drapeois, de l'avoir menacé, frappé, et de lui avoir extorqué des voitures sous la contrainte. Deux comparaissaient détenus. Une plongée dans les arcanes floues de la revente de voitures d'occasion. Où liquide, chèques sans provision et promesses de Gascon se mêlent sans forcément donner lieu à des factures.

À l'origine, l'achat d'un véhicule « de collection », une Audi S8 échouée dans un champ boueux. La transaction, entre gens qui se connaissent de longue date, va mal se passer. La voiture doit, en effet, être réparée avant de pouvoir rouler. Mais sept mois durant, foin de réparation. Tractations, allers-retours, coups de gueule, la transaction commerciale tourne vinaigre. Jusqu'à un voyage en Italie, le 4 avril 2012, « pour régler le contentieux ». Il s'agissait pour le vendeur, d'aller avec son client et un ami de ce dernier, régler le litige une bonne fois pour toutes. Le but : acquérir un autre véhicule pour compenser la perte pour l'acheteur.

Un retour d'Italie qui dégénère

Là encore, la transaction échoue, le vendeur de voitures produisant un chèque sans provisions. Il affirme que c'était volontaire, car c'est sous la contrainte qu'il aurait été obligé par les trois hommes de se rendre en Ita-

lie. « *Ils me menaçaient, disaient qu'ils allaient brûler ma maison.* » Selon lui, le retour vers Nice sera particulièrement violent. « *Ils m'ont placé une arme à feu sur la tête, m'ont serré le cou, alors que nous étions sur l'autoroute.* » Durant l'audience, c'est la victime qui se retrouvera pourtant placée sous le feu roulant des questions de la présidente.

Il est vrai qu'à la barre, le vendeur de voitures de Sospel n'est pas très convaincant. C'est même un euphémisme. Plusieurs fois la présidente pointera des contradictions dans ses déclarations. « *Aucun de vos véhicules n'est en règle* », notera également la procureure. Copains, coquins et inversement ? Car en face de lui, ce ne sont pas des enfants de chœur qui comparaissaient. Dans le box, deux hommes plusieurs fois condamnés pour extorsion. Pour l'avocat de l'un des prévenus, M^e Adrien Verrier, le marchand de voitures a « *sciemment escroqué l'acheteur en vendant un véhicule qui ne lui appartenait pas* ». Dans ses réquisitions, la procureure n'a pas réclamé de maintien en détention. Ce que suivra le tribunal qui, tenant compte de l'année de détention effectuée, a condamné deux des prévenus à 18 mois, dont six avec sursis. C'est le fait d'extorsion d'argent qui a été retenu.

Ils devront indemniser la partie civile à hauteur de 2 000 euros. Les deux détenus ont donc recouvré la liberté hier soir. Le troisième larron a été relaxé.

GRÉGORY LECLERC
gleclerc.nicematin.fr